



LIMINAIRE CSA FS du 06/05/2025 DÉCLARATION DE LA CGT DIRCOFI IDF

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Le vendredi 25 avril à 14h53, vous, Monsieur le Président, avez adressé un mail aux représentants du personnel. Ce mail était accompagné des plans du macro zoning.

Le même jour, à 15h36, soit 43 minutes plus tard, un autre mail était envoyé à l'ensemble du personnel de la direction. Ce mail était lui aussi accompagné des plans du macro zoning.

Vous n'avez donc pas organisé d'échange avec les représentants du personnel sur ce macro zoning dans sa phase d'élaboration. Tout juste les avez-vous tenu « *au courant de l'avancée du projet "Spallis"* » pour reprendre les propos employés dans le mail que vous leur avez adressé.

Pourtant, nous n'avons eu de cesse de réclamer que se tienne un dialogue constructif sur le projet de macro zoning. Vous n'avez pas accordé ce dialogue. Dont acte.

Pour rappel, selon le planning transmis il y a un peu plus de 2 mois, la validation de ce macro zoning était annoncée pour le 10 mars.

Ce retard ne manque pas d'inquiéter les agents. Des inquiétudes que les représentants du personnel avaient exprimées lors de la présentation du staking devant cette instance. Inquiétudes que vous n'avez pas entendues en publiant le staking sans la moindre correction. Il était donc écrit que cette publication soulèverait une vague de mécontentements parmi les agents.

De l'inquiétude au mécontentement puis du mécontentement à la colère. En effet, à tous ces couacs, s'est ajoutée l'organisation des ateliers d'aménagement. Se voulant participatifs, ceux-ci se sont révélés être, selon l'expression de nombreux participants, « une mascarade ». Mépris pour les idées des participants lorsqu'elles ne s'inscrivaient pas dans la ligne attendue et autoritarisme de l'organisateur.

Voici donc la situation aujourd'hui créée : un déménagement qui suscite une inquiétude grandissante, une méthode qui provoque la colère.

Dans le mail de présentation du macro zoning aux agents, vous-même êtes forcé de reconnaître l'échec de ces ateliers. Vous écrivez en effet : « *Je sais que ces ateliers ont suscité de nombreuses interrogations et inquiétudes sur l'implantation des services dans l'immeuble, sur l'ouverture de certains espaces, sur les m2 alloués. Ces questions semblent par ailleurs avoir été alimentées par le déroulement des dits ateliers et le discours tenu parfois par les organisateurs* ».

Le reste de votre message est destiné à rassurer. Pas sûr que l'objectif soit atteint.

Il est donc temps, Monsieur le Président, d'ouvrir un espace de discussion et de négociation avec les représentants du personnel. C'est votre prérogative. C'est notre rôle d'y participer. D'autant que les représentants du personnel ont prouvé toute leur utilité en la matière dans un passé récent avec le

réaménagement des bureaux du PPI pour ne prendre que cet exemple. Pour rappel, c'est sur l'initiative des représentants du personnel à travers une délibération votée en séance le 19/10/2023, et la CGT y a pris toute sa part, que l'équipe d'ergonomes du ministère a été sollicitée. Ce qui a eu pour conséquence d'améliorer de façon notable le projet initialement soumis.

Dans le même esprit, concernant le SPALLIS, nous avons sollicité une expertise par un cabinet indépendant. Celle-ci est en cours. Elle n'aura de sens que si vous créez enfin les conditions d'un vrai dialogue constructif.

La CGT vous a interpellé par mail vendredi dernier pour que le compte rendu des ateliers soit communiqué à la FS de ce jour et débattu. Ce serait une bonne façon de renouer le dialogue. Vous l'aviez d'ailleurs indiqué lors de notre dernière séance le 1^{er} avril, étant entendu que cela n'aurait aucun sens de remettre la chose à plus tard, la prochaine séance étant programmée en juin.

Enfin, pour évoquer l'aménagement lui-même, le macro zoning publié permet de mieux prendre la mesure du sacrifice imposé aux agents. Des bureaux riquiquis et des open space à tous les étages. C'est une dégradation importante de nos conditions de travail qui est organisée. La surface de l'immeuble est une contrainte, certes. Le choix de l'immeuble était du ressort de la DG, certes. Mais la direction a semble-t-il voulu se prêter au jeu du meilleur élève auprès de la DG. C'est tout du moins la conclusion que l'on peut tirer de l'expérience des 3 DNS (la DNEF, la DGE et la DVNI) qui viennent d'emménager à Romainville. Alors que la circulaire Borne sur les surfaces et l'aménagement des bureaux a été publiée le 8 février 2023, quelques jours plus tôt, le 26 janvier 2023, les 3 directeurs concernés publiaient sur leurs sites respectifs un communiqué indiquant qu'ils avaient obtenu de la DG de déroger aux orientations de la politique de l'immobilier de l'État et qu'ils avaient ainsi obtenu des bureaux individuels pour tous les chefs de services et des bureaux de 4 personnes pour les agents. Ils qualifiaient eux-mêmes cette annonce de « bonne nouvelle ». ils précisaient même les arguments qu'ils avaient dû avancer auprès de la DG pour obtenir gain de cause : l'absence de dématérialisation totale de leurs procédures, le secret fiscal et la discrétion professionnelle inhérentes à leurs missions, les missions particulières de chefs de brigades, la nécessité de favoriser pour les agents sédentaires un environnement calme et propice à la concentration.

Nous laissons à chacun le soin d'analyser ce message que la CGT a porté à la connaissance de la FS, et qui est consultable sur les intranets Ulysse.

Pour être plus complet, une délégation de la CGT DIRCOFI IDF a pu visiter les nouveaux locaux de la DVNI la semaine dernière. Nos collègues évoluent dans les surfaces suivantes : 60 m² environ pour 8 vérificateurs dans les brigades, 18 m² environ pour les chefs de brigade, et 29 m² pour 4 agents maximum pour les sédentaires.

Pour toutes ces raisons, outre l'organisation d'un dialogue social digne de ce nom, la CGT demande formellement un report du déménagement et une suspension des opérations d'aménagement en cours. Il paraît en effet indispensable de tout reprendre depuis le début afin que ce projet d'envergure ne se résume pas à une opération comptable organisée sur le dos des agents et de leurs conditions de travail. La voix de la sagesse doit enfin l'emporter et la méthode doit être totalement revue.

Sur le fond et l'aménagement en lui-même, notre revendication est somme toute raisonnable : les agents de la DIRCOFI IDF ne valent pas moins que les autres. Nous voulons les mêmes surfaces que les collègues de la DVNI et les mêmes aménagements. Ni plus, ni moins.

Un autre point à l'ordre du jour aurait mérité et aurait entraîné le boycott de l'instance par la CGT s'il n'avait pas été question du déménagement : le budget de notre Formation Spécialisée du CSA en Santé, Sécurité et Conditions de Travail. En effet, c'est un budget à nouveau à la baisse qui nous est alloué par le ministère pour réaliser les investissements nécessaires dans ces domaines. 70 000 € en 2023, 65 000 € en 2024 et désormais 60 000 € en 2025. L'ex lobbyiste du groupe AXA, ministre du gouvernement illégitime venue faire sa propagande mensongère sur la fraude fiscale à la DIRCOFI le 14 mars dernier a-t-elle eu le courage d'en faire état de vives voix devant les agents ? On a notre petite idée sur la question.

Nous allons vous dire pourquoi cette baisse de moyens pour la santé, la sécurité et les conditions de travail est tout à fait inacceptable. À l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité au travail, le 28 avril dernier, la CGT a mis en lumière une situation française, disons-le honteuse, dans ce domaine. Le fait est que notre pays détient le triste record en Europe des morts au travail. Année après année, elle reste accrochée à sa première place.

21 000 morts et 13,5 millions de blessés en 20 ans, en 2023, 759 travailleurs ont perdu la vie à la suite d'un accident du travail, soit 21 décès de plus qu'en 2022, marquant une augmentation alarmante de 2,8 % en un an. Depuis 2020, ce chiffre ne cesse de grimper, révélant une situation catastrophique et une véritable crise de la sécurité au travail. Ces drames sont le résultat d'un choix politique : celui de sacrifier la santé et la sécurité des travailleurs sur l'autel de la rentabilité.

Des chiffres accablants :

- 57 % des décès (432 cas) sont liés à des malaises, reflétant une intensification des rythmes de travail ce qui interroge le lien qui peut être fait avec l'intensification des rythmes de travail et le stress au travail ;
- les accidents liés à des causes externes atteignent 193 décès en 2023 contre 176 en 2022, tandis que le risque routier reste meurtrier avec 92 décès (12 % du total) ;
- 33 suicides sur le lieu de travail témoignent d'un désespoir face à des conditions de travail insupportables.

Mais ce n'est pas tout. Ces statistiques ne prennent pas en compte les accidents de trajet, les décès dus aux maladies professionnelles, les agents de la fonction publique et les auto-entrepreneurs morts en raison de leur travail. Le bilan est donc encore plus lourd, bien au-delà des 1 200 morts. Parmi eux, les jeunes sont les plus touchés.

Pour une vraie sécurité au travail, la CGT revendique notamment une politique pénale renforcée, le rétablissement des CHSCT, une meilleure prévention des situations de travail pénible et à risque. Il n'a échappé à personne que sur ce dernier point, les agents du contrôle fiscal devraient faire l'objet d'une attention particulière. Sinon pourquoi une partie d'entre eux bénéficieraient-ils d'un suivi médical renforcé ? Mais les meilleurs soins, physiques et mentaux, sont encore ceux qu'il n'est pas utile de prodiguer lorsque les maladies, les troubles et les accidents ont été évités. Mieux vaut prévenir que guérir dit l'adage.

C'est la raison pour laquelle nous protestons contre cette baisse de budget pour agir en matière de prévention.

Nous dénonçons ces décisions irresponsables prises au nom d'un budget de l'État qui n'est plus voté depuis 3 ans. La politique de ce gouvernement minoritaire est illégitime.